



# Kintsugi RH

1, rue Honoré d'Estienne d'Orves

56 100 LORIENT

[www.kintsugi-rh.com](http://www.kintsugi-rh.com)

06 66 48 14 32 / [cdelespaul@kintsugi-rh.com](mailto:cdelespaul@kintsugi-rh.com)

SIRET : 851 959 437 00019

TVA : FR 68 51 959 437

## Kintsugi RH – conditions générales de vente

Conditions générales de vente de formation professionnelle continue

### Désignation

La SAS Kintsugi RH est un organisme de formation professionnelle pour adultes. Son siège social est fixé au 1, rue Honoré d'Estienne d'Orves à LORIENT (56100). La SAS Kintsugi RH conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises ou intra-entreprise dans la région de Lorient en partenariat avec des intervenants spécialisés dans la prévention de l'épuisement professionnel : coachs, psychologues, enseignants en université et/ou en école supérieure, médecins.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la SAS Kintsugi RH
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation,
- formations interentreprises : les formations conçues par la SAS Kintsugi RH pour le compte des clients dans le cadre de la prise en charge des personnes en situation d'épuisement professionnel ou de préparation au retour au travail après un épisode d'épuisement professionnel
- formations intra-entreprise : les formations conçues par la SAS Kintsugi RH pour le compte des clients dans le cadre de la sensibilisation du management aux enjeux gravitant autour de l'épuisement professionnel
- accompagnements : les accompagnements inter-stage et post-stage (coaching) prévues par les offres « Argent » et « Or »
- CGV : les présentes conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

### Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la SAS Kintsugi RH pour le compte d'un Client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

### Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par la SAS Kintsugi RH au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à la SAS Kintsugi RH par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail.

Une attestation de présence et/ou de fin de formation établie en conformité avec les feuilles d'embarquement sera fournie au Client.

### Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

A la date de la signature du contrat, le Client dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le prestataire par lettre Recommandée avec AR. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigible de la part du Client.

A l'issue du délai de rétractation mentionné ci-dessus, le cadre des CGV s'applique comme suit :

#### Stages inter-entreprises :

- 30% à la commande constituant un acompte,
- 40% à l'issue de la première partie du stage,
- 30% à l'issue de la seconde partie du stage,
- les accompagnements donneront lieu à facturation à l'issue de chacune des périodes concernées (accompagnement inter-stage : à l'issue de cette période - accompagnement post-stage : à l'issue de la période définie avec le Client)

#### Stages intra-entreprise :

- 30% à la commande,
- le solde à l'issue de la formation.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. La SAS Kintsugi RH aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à la SAS Kintsugi RH.

Le règlement du prix de la formation est effectué par chèque libellé à l'ordre de la SAS Kintsugi RH ou par virement en précisant le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET sur le compte de la SAS Kintsugi RH :

Banque	Agence	Compte	Clé	Domiciliation
30004	03085	00010030563	87	BNPPARB LORIENT QUEUDET
IBAN	FR7630004030850001003056837			
BIC	BNPAPFRPPXXX			

### Conditions d'annulation et de report

#### Cas d'annulation du fait de Kintsugi RH

Kintsugi RH se réserve le droit d'annuler une formation, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant ; dans ce cas le contrat est résilié et le Client est informé par écrit et est remboursé des sommes éventuellement versées sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation. En cas de cessation anticipée de la formation, Kintsugi RH rembourse à la société bénéficiaire les sommes indûment perçues de ce fait.

#### Cas d'annulation du fait de la société bénéficiaire

Toute demande de report ou d'annulation de la part du client, doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation

- moins de 30 jours ouvrables avant le début de la formation, l'acompte de 30% versé ne pourra être restitué,
- entre 30 et 10 jours ouvrables avant le début de la formation, 50% du montant de la formation sera dû,
- 10 jours ouvrables avant le début de la formation, 100% du montant de la formation sera dû

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la présente convention sera résiliée et l'intégralité du montant de la formation restera dû et facturé à la société bénéficiaire.

#### Cas d'annulation du fait du bénéficiaire à titre privé

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

#### Cas de non-respect du règlement intérieur

Le règlement intérieur de la formation organisée par Kintsugi RH prévoit différents niveaux de sanctions liées au non-respect de ses dispositions. En cas de manquement grave au règlement intérieur, le stagiaire sera exclu de la formation et la présente convention sera résiliée. L'intégralité du montant de la formation restera dû et facturé au Client.

### Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par la SAS Kintsugi RH pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de la SAS Kintsugi RH. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

La marque Kintsugi RH est une marque déposée auprès de l'INPI.

### Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### Confidentialité et communication

La SAS Kintsugi RH, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par la SAS Kintsugi RH. La SAS Kintsugi RH s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par la SAS Kintsugi RH comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise la SAS Kintsugi RH à mentionner son nom et à utiliser son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

### Protection et accès aux informations à caractère personnel

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de la SAS Kintsugi RH. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire comme le Client disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel les concernant. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Le stagiaire et le client peuvent demander à l'issue de la formation la suppression de leurs données personnelles.

### Droit à l'image

Le cas échéant, la SAS Kintsugi RH demandera aux Stagiaires une autorisation d'utiliser leur image sous forme de photos ou vidéos. A défaut de consentement express du stagiaire sur l'utilisation de son image, la SAS Kintsugi RH s'engage à effacer à l'issue des stages toute image qui y aurait été prise.

### Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et la SAS Kintsugi RH à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Commerce de LORIENT sera seul compétent pour régler le litige.